



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Mardi 2 avril 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

BALDACCHINO Thierry, BLANQUART Marie-Christine, CANOVAS Michel, FLORENTIN Fabrice, GUYARD LACHAL Angeline, MECHE Florence, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, PUNA Marie, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, SABATIER Jean-Claude, SZULAK Laurent,

Absents ayant donné procuration :

- **ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)**
- **BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)**

Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence, Mmes. DANIEL Nathalie, PEREZ Nathalie, VIDAL Lise.

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Monsieur le maire fait un point concernant l'école de musique et rappelle que la commune de Lamalou les bains s'opposera à la fermeture de cette dernière tel que demandé par Monsieur Falip 1^{er} Vice-Président de l'intercommunalité.

Il poursuit en faisant part de son inquiétude pour l'absence d'anticipation de la communauté des communes concernant le transfert de la compétence Eau Assainissement.

Monsieur le maire conclut en demandant l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour. Il rappelle que lors du précédent conseil un point sur l'occupation du domaine public avait été ajournée car un prix au m² occupé devait être arrêté afin de délibérer sur une règle identique pour tous basé sur un tarif déjà existant. L'assemblée valide le rajout de ce point.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 5 mars 2024

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Voté à l'unanimité

2024-039-Subvention CD 34 Avenue Clemenceau – 40.000 €

Monsieur le Maire fait part des travaux de réfection de l'avenue Clemenceau qui sont achevés dont le montant des travaux s'est élevé à 79.585,50 €HT ;

Il indique que Le Conseil Départemental a attribué par délibération du 13 novembre 2022 une subvention pour un montant de 40.000 €.

Il donne lecture du plan de financement définitif et le soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Voté à l'unanimité

2024.40-INVESTISSEMENT 2024 ECLAIRAGE PUBLIC HERAULT ENERGIES

Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur Jean-Claude Sabatier afin de présenter les travaux d'investissement liés à l'éclairage public à l'assemblée délibérante. Dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'éclairage public 2024 de modernisation de l'éclairage public

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 74558,63€ HT. 49411.86€ HT sera à la charge d'HERAULT ENERGIES

- 25146,97€ HT à la charge de la COMMUNE

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par HERAULT ENERGIES par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord. (Dossier joint)

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à HERAULT ENERGIES et de l'autoriser à signer la convention.

Voté à l'unanimité

2024-041-Tarifs Pack Curistes Piscine-Cinéma-Festival Lyrique 2024

Monsieur le maire indique que le thermalisme a connu une augmentation de 5,86 % par rapport à l'année précédente avec une fréquentation de 457 700 curistes (cure thermale médicalisée). Cependant, ce chiffre reste en baisse de 21 % par rapport à 2019.

L'établissement thermal de Lamalou les bains a progressé de **4,55% soit 11287 (curistes assurés sociaux accueillis en 2023)**.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Michel Canovas adjoint en charge de la culture.

Monsieur Canovas explique que durant la période estivale, la station de Lamalou les Bains demeure moins attractive en raison de fortes chaleurs. Cette situation a une incidence sur l'activité économique de la commune.

Une rencontre a eu lieu à ce sujet avec le directeur de l'établissement Thermal.

Le développement d'une nouvelle dynamique culturelle et sportive sur les 2 mois d'été serait une réponse à cette problématique.

Une proposition de création d'offre « Pack-Curiste » pour la saison 2024 entre la commune de Lamalou-les-Bains, l'établissement thermal et les associations a été étudiée en commission RAC le jeudi 7 mars 2024.

Monsieur le Maire donne lecture de cet offre « Pack Curiste » comprenant des tarifs réduits sur les activités citées ci-dessous :

- Théâtre : -20% sur les tarifs.
- Piscine : Carte à 25 euros pour 10 entrées à la piscine.
- Cinéma : Entrée à 4 euros.
- Tennis : Création d'une carte famille à 50 euros qui donne accès illimité au Tennis pendant 21 jours.
- Salle de Sport : Une carte de 21 euros pour un accès illimité à la salle de sport pendant 21 jours (Non valable pour les personnes de – de 16 ans).

Pour bénéficier de ces tarifs réduits, il est proposé que les curistes de Lamalou-les-Bains présentent comme justificatif la carte de cure + pièce d'identité.

Monsieur le maire rappelle l'importance à développer l'attractivité de la ville, indissociable du bien-être économique.

Ce pack « Curistes Piscine Cinéma Festival Lyrique 2024 » vient se rajouter à d'autres offres déjà existantes, renouvelées pour 2024 à destination des locaux ou membres d'associations. (Offre CE cinéma, Go pass Été, Offre Resto-Cinéma, carte 10 entrées Piscine)

Monsieur le maire soumet au vote cette offre « Pack Curistes Piscine Cinéma Festival Lyrique 2024 ».

Voté à l'unanimité

2024-042-RAC – Tarifs Saison Culturelle 2024

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Michel Canovas adjoint en charge de la culture.

Il indique que la commission de la régie animation culture s'est tenue le 22 février 2024 afin de choisir la programmation pour la saison culturelle 2024 et définir une proposition de tarifs pour les spectacles, concerts et représentations lyriques qui auront lieu au théâtre.

Il complète en proposant de renouveler l'opération accordée l'an dernier à chaque enfant de l'école primaire pour qu'une place leur soit offerte pour assister à une représentation du festival lyrique 2024.

Il précise également qu'afin de faciliter l'accès à la salle les jours de spectacles, le placement sera libre hormis durant le Festival Lyrique où les places resteront numérotées.

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée délibérante les propositions évoquées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

2024-43-Tarifs Piscine 2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-036 du 11 avril 2023 fixant les tarifs de la piscine municipale pour l'année 2023 :

2023	Enfant ≤ 12 ans	Adulte
ENTREE	2.00 €	3.50 €
CARTE (10 entrées)	15.00 €	25.00 €

Monsieur le Maire souligne que les cartes (10 entrées) sont valables uniquement pour la saison et non remboursables.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Michel Canovas adjoint aux sports qui propose pour l'année 2024 les tarifs suivants avec la création d'une carte de 10 entrées pour les résidents lamalousiens :

2024	Enfant ≤ 14 ans	Adulte
ENTREE à l'unité	2.00 €	3.50 €
Carte abonnements (10 entrées)	15.00 €	25.00 €
CARTE abonnement LAMALOUSIENS (10 entrées)	13.00€	20.00 €

La carte « LAMALOUSIEN » sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et de la présentation d'une Carte Nationale d'Identité.

Monsieur le maire soumet cette proposition au vote de l'assemblée délibérante.

Voté à l'unanimité

2024-044-Tarifs GO PASS 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réédition saison 2024 de l'opération GO-PASS Eté portée par la Communauté de Communes GRAND ORB.

Pour mémoire, cette action a pour but de faire découvrir et favoriser l'initiation aux différentes activités sportives et culturelles présentes sur le territoire communautaire aux jeunes de 6 à 17 ans.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Michel Canovas adjoint en charge de la culture qui précise que le principe reste identique à celui des années précédentes, à savoir les familles achètent une carte autorisant l'accès gratuit à un certain nombre d'activités, dont le coût a été négocié en amont avec le prestataire.

La Commune de Lamalou les Bains est concernée par l'activité piscine et cinéma.

La Communauté de Communes Grand Orb propose au travers d'une convention de reverser à la commune :

- **4,00 € par entrée cinéma correspondant au tarif enfant au lieu de 7 € ;**
- **1,50 € par entrée piscine correspondant au tarif cycle de natation au lieu de 2 €.**

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée délibérante la réédition du Go Pass pour la saison 2024.

Voté à l'unanimité

2024-045-Convention Jeudis Musicaux

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel Canovas adjoint à la culture qui donne lecture du projet de convention entre la Commune et les commerçants participants aux Jeudis Musicaux du jeudi 27 juin au 29 août 2024.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la présente convention fixant les modalités d'organisation de cette animation.

Voté à l'unanimité

2024-046-Convention Marchés Artisanaux

Monsieur le Maire poursuit en donnant la parole à Monsieur Michel Canovas adjoint à la culture.

Il informe le Conseil Municipal que l'Association l'Art de la Main a sollicité la mise à disposition du Parc du Casino du 25 avril au 24 octobre 2024 pour l'organisation de marchés artisanaux.

Considérant que ces marchés contribuent à animer le centre-ville, il propose au Conseil Municipal de signer une convention permettant de définir les conditions de mise à disposition, (responsabilités et engagements de chacun).

La demande étant faite sur l'année 2024, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le calendrier annuel convenu par les deux parties, mentionnant **14 marchés au tarif de 70 € par marché.**

Calendrier annuel :

25 avril ; 09 mai et 23 mai, 06 et 20 juin ; 04 juillet et 18 juillet ; 1er, 15 août et 29 août ; 12 et 26 septembre, 10 et 24 octobre 2024.

Monsieur le Maire précise que le titre de recette sera établi, en fin de saison, au vu du nombre de marchés réellement organisés.

Voté à l'unanimité

2024-047-Tarifs Brocante

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2012-038 du 28 mars 2012 fixant le tarif pour les manifestations « vide-greniers » à 5 € pour 3 mètres linéaires.

Monsieur Michel Canovas adjoint à la culture précise que les recettes liées à ces manifestations sont attachées à la régie des droits de places et marchés, et sont différenciés des autres recettes. Il propose de valider la décision de la commission Régie Animations Culture du 22 février 2024 qui s'est prononcée favorablement pour une augmentation à 7 € pour 3 mètres linéaires.

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée délibérante cette proposition.

Voté à l'unanimité

2024-048-EAU-ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2024

Monsieur le maire informe que différentes réunions de travail ont eu lieu afin de préparer l'élaboration des budgets.

Le premier budget soumis au vote est le budget « Eau Assainissement » présenté par Monsieur Fabrice Florentin, conseiller délégué au budget général.

Monsieur le maire précise que ce budget évoqué lors du dernier conseil municipal comporterait un budget d'investissement élevé. Le choix a été fait de ne rien reporter sur le budget de fonctionnement et de tout inscrire en investissement.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Laurent Szulak conseiller délégué à l'eau et l'assainissement afin de présenter les principaux travaux projetés en 2024 et en 2025, considérés prioritaires : (Phase 2 de la réhabilitation du réseau Eau Assainissement dans le lit du Bitoulet, Réhabilitation de la rue Gide, de l'avenue Daudet, de l'avenue Capus, de la rue des passerelles, Réfection des réservoirs d'eau potable de l'Usclade, etc...)

Monsieur Fabrice Florentin poursuit en présentant le budget primitif Eau/Assainissement pour l'année 2024.

Le vote par section se présente ainsi :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrées à 309.110 euros

Section d'investissement : Dépenses et recettes équilibrées2.634.226 euros

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée délibérante le budget présenté.

Voté à l'unanimité

2024-049-EAU-ASSAINISSEMENT : Ligne de trésorerie 500k€

Monsieur le Maire rappelle les travaux 2024 prévus sur le budget Eau-Assainissement. Afin de faire face aux dépenses de travaux prévues sur le programme de la 2^{ème} tranche de rénovation du réseau d'eaux usées dans le lit du Bitoulet dont le montant est estimé à 627.753,36 € TTC et en attente du versement des subventions demandées sur ce programme, il convient de contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 500k€.

Monsieur Fabrice Florentin conseiller délégué au budget général présente les deux offres reçues, l'une du Crédit Agricole et l'autre de la Caisse d'Epargne.

Monsieur le maire propose de retenir la mieux disante qui est celle de la Caisse d'Epargne.

Monsieur le maire soumet au vote cette proposition.

Voté à l'unanimité

2024-050-Régie animations culture : vote du budget primitif 2024

Monsieur Fabrice Florentin présente le budget primitif de la « régie animation culture » pour l'année 2024.

Le vote par section se présente ainsi :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrées à 437.298,80 euros

Section d'investissement : Dépenses et recettes équilibrées à 98.731,00 euros

Différents travaux vont être lancés en fonction des subventions accordées.

Le budget de la régie animation culture perçoit une subvention d'équilibre versée par la commune. Elle demeure identique à celle de l'année dernière.

L'enjeu sur ce budget porte sur la billetterie :

- 30 000 € de billetterie projetée sur le cinéma
- 91 000 € de billetterie à réaliser sur ce budget soit 21% du budget de fonctionnement de la régie animation culture porté par la billetterie.

Monsieur le maire soumet au vote ce budget.

Voté à l'unanimité

2024-051-Commune : Vote des taux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il indique que les valeurs locatives ont subi une augmentation de 3.9% pour l'année 2024, et que le souhait de la commune étant de ne pas augmenter les taux. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86.11 %
- taxe d'habitation : 14.02 %
- Majoration de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale : 5%

Monsieur le maire souligne que depuis 2017, les taux n'ont pas été augmentés, malgré l'inflation, l'augmentation du point d'indice sur les salaires, le coût de l'énergie, etc...

La fiscalité a augmenté car les bases étant indexées sur l'inflation ont augmenté. Monsieur le maire rappelle que la commune est sur un point d'équilibre sur les recettes et qu'il est important de rester vigilant.

La fiscalité représente 60% des recettes de la commune.

Les autres recettes sont des subventions versées par l'État dont l'avenir demeure incertain en particulier sur les dotations attribuées aux collectivités.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de garder les taux communaux pour l'année 2024 comme inchangés :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.61 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86.11 %
- taxe d'habitation : 14.02 %
- Majoration de la Taxe d'Habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale : 5%

Voté à l'unanimité

2024-052-Commune : vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Commune pour l'année 2024. Il rappelle la capacité d'autofinancement de la commune.

Le vote par section se présente ainsi :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes équilibrées à :5.164.580,27 euros

Section d'investissement : Dépenses et recettes équilibrées à :3.986.176,63 euros

Le détail est donné dans les documents budgétaires.

Monsieur le maire précise qu'en fonction des subventions accordées certains travaux seront réalisés. La commune peut se permettre de réaliser un emprunt maximal de 400 000€ annuel tout en restant dans les objectifs fixés.

Monsieur le maire soumet au vote le budget primitif 2024 tel que présenté à l'assemblée délibérante.

Voté à l'unanimité

2024-053-Tarifs Occupation de domaine public

Monsieur le maire indique que des demandes ont été faites en mairie afin d'occuper des espaces du domaine public par de nouveaux commençants s'installant sur la commune.

Monsieur le maire rappelle que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Qu'elles ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Monsieur le maire précise que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (art. L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques). La redevance est due que l'occupation du domaine public ait fait ou non l'objet d'une autorisation. Elle est la contrepartie des avantages spéciaux retirés par l'occupant.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-052 concernant l'occupation du domaine public, sur la Zac du Bois de Lon, lieu-dit Verdale B, afin d'accueillir la terrasse du restaurant le Yucca.

Monsieur le maire mentionne que le tarif actuel pour la redevance de cette terrasse s'élève à 10,50€ le m².

Il propose que ce montant soit appliqué pour les demandes futures et précise qu'un arrêté sera pris afin de fixer les conditions.

Il soumet au vote de l'assemblée délibérante **le montant des redevances d'occupation du domaine public à 10.50 € HT le m2 et propose que ce tarif soit révisé annuellement sur la base de l'indice des loyers commerciaux (ILC) - Identifiant 001532540 – INSEE**

$P' = P \times (\text{index mois } N / \text{index mois } 0)$

Mois 0 : Mois de fixation du prix Mars 2024

$P = 10.50€$

Voté à l'unanimité

0- Questions diverses :

Jurés d'assises

Monsieur le maire indique que les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière. Le rôle du maire dans la composition du jury d'assises est précisé aux articles 261 et suivants du code de procédure pénale.

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Ainsi, chaque maire établit d'abord une liste préparatoire en tirant au sort le triple du nombre de noms fixé par arrêté préfectoral pour sa commune. Il enlève ensuite les noms des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit l'année du tirage. Puis il informe par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire qu'ils ont été tirés au sort pour être juré.

Enfin, il transmet la liste au greffe de la cour d'assises.

Monsieur le maire procède au tirage, les six noms sont :

- Madame Suzanne ALLAFORT n°223
- Madame Marie Josée BOUSQUET n°150
- Monsieur Mohammed BENSALAH N°60
- Monsieur Josian DELMAS n°300
- Madame Emilien ANGELI N°20
- Madame Vincenta BLASCO n°1

Opérations : Cinéma de plein Air – Ciné resto

Monsieur Michel Canovas adjoint à la culture Indique que l'opération « Cinéma de plein air » va être encore renouvelée pour la saison estivale 2024. Trois dates sont à retenir : 10 juillet, 21 août, 4 septembre 2024. Il précisé que l'opération « Cinéma resto » est également renouvelée.

Travaux Lidl :

Monsieur Jean Claude Sabatier indique qu'un rendez-vous est prévu le 3 avril avec Mr Doukari du Groupe Lidl. Le démarrage des travaux est programmé pour le 8 juin 2024.

L'ensemble des points est épuisé, la séance est levée à 20h14